



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 43852

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la position internationale des universités françaises. Une étude récente de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance publique (DEPP) révèle qu'en 2006, la part de la France dans la production mondiale de publication scientifique était de 4,4 %, en diminution depuis près de 10 ans, ce qui la place en 6e position du classement mondial. En parallèle, cette étude soutient que le système d'enseignement, de recherche et d'innovation de la France ne se distingue pas parmi les meilleurs dans les récents classements européens et internationaux. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette situation et l'informer des engagements du Gouvernement pour rendre le système universitaire français plus compétitif et plus attractif au niveau international.

Texte de la réponse

Deux indicateurs bibliométriques mesurent la place prise par la science française. Le premier est essentiellement quantitatif et mesure la part des publications de référence internationale produites par les établissements d'enseignement supérieur en Europe et dans le monde. Si la baisse du taux est effective depuis plusieurs années, cette baisse est à relativiser compte tenu de l'entrée en concurrence directe d'acteurs très dynamiques, tant au niveau européen (Espagne, Pologne...), que mondial (Corée, Chine, Brésil, Inde...). Ce mouvement à la baisse affecte tous les pays développés. Entre 2001 et 2006 les parts mondiales de publications en Europe et en Amérique du Nord ont diminué de façon sensible et comparable de 7 % pour la première et de 6 % pour la seconde. A contrario, la part mondiale de publications de l'Asie est en forte croissance : elle passe de 18,3 % en 2001 à 22,4 % en 2006. D'autres zones géographiques sont également en forte progression telles l'Amérique centrale et du Sud et le Proche et Moyen-Orient. La baisse du taux français ne doit donc pas être interprétée comme un ralentissement de la production française qui, en valeur absolue, continue d'augmenter. Le second indicateur bibliométrique est qualitatif et mesure l'influence de la production scientifique sur l'élaboration des connaissances nouvelles par la communauté des chercheurs. L'indice d'impact de la France (0,97 en 2006) est légèrement inférieur à la moyenne internationale de référence qui est 1. Néanmoins, après une période de stabilité dans les années 1990 il progresse légèrement et de façon constante, depuis 2005. Il est important de souligner que le phénomène décrit ci-dessus concernant l'émergence de l'Asie se retrouvera également dans cet indicateur. La Chine a vu son indice d'impact à deux ans, certes modeste (0,55), augmenter de 26 % entre 2001 et 2006. L'État a pris la mesure du problème et mis en place ces dernières années des dispositifs pour renforcer la lisibilité de la recherche française. Les PRES sont un des éléments structurants du dispositif national. Les pôles de compétitivité, les réseaux tels que les RTRA, RTRS basés sur l'excellence scientifique, concourent également à plus de visibilité. Enfin, l'allocation de moyens significativement augmentés en faveur des établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre d'un système de répartition faisant une part plus importante à la performance, est de nature à conforter la place du système universitaire français dans son environnement international.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43852

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2232

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4924